



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Cher

Question écrite n° 8870

Texte de la question

M Alain Calmat appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur l'avenir de l'usine SEMT-Pielstick spécialisée dans la fabrication de moteurs Diesel, située à Jouet-sur-l'Aubois dans le département du Cher. Au début de l'année 1988, cette entreprise appartenant aux groupes industriels allemands MAN-BW-MTU a connu une première restructuration aboutissant à la suppression de soixante-dix-sept emplois. En décembre dernier, la direction a décidé de spécialiser l'établissement dans la construction de sous-ensembles liés aux moteurs Pielstick construits à Saint-Nazaire, abandonnant ainsi une partie de la production ainsi que les services administratifs correspondants. Cette restructuration implique à nouveau la suppression de trente emplois. L'ensemble de ces éléments amène à s'interroger sur la stratégie du groupe MAN-BW-MTU et sur le devenir du site de Jouet-sur-l'Aubois. Si l'on ne doit pas méconnaître les nécessités de modernisation des structures industrielles, il lui apparaît cependant que les responsables industriels ne peuvent pas ignorer les réalités sociales et humaines, et les nécessités d'un aménagement équilibré du territoire. À ce titre, les chefs d'entreprise doivent prendre en compte et valoriser la qualité de la main-d'œuvre et les acquis d'une tradition industrielle. Aussi, il estime que tout doit être mis en œuvre pour que cette région, qui possède un important capital humain et des moyens de communication non négligeables, développe son activité économique et trouve enfin la place qu'elle mérite dans le cadre d'un aménagement harmonieux du territoire. Il lui demande en conséquence quelles mesures seront prises afin de lutter efficacement contre la désindustrialisation qui touche l'ensemble de la vallée de l'Aubois.

Texte de la réponse

Reponse. - La société SEMT Pielstick, fabricant de moteurs Diesel, a annoncé la cession de l'une des activités de son usine de Jouet-sur-l'Aubois. Cette unité avait deux types de fabrications : d'une part, des pièces sous-traitées pour l'usine de Saint-Nazaire, d'autre part, des produits propres, en particulier les moteurs « agrom » et Diesel-Air, et des systèmes d'injection Sigma. Selon les informations fournies par les dirigeants de l'entreprise, cette deuxième activité s'avérant non rentable, la société a décidé de s'en séparer. La suppression de la trentaine de postes correspondants est en cours ; une partie étant des départs volontaires, l'autre bénéficiant des propositions de la direction de mesures de reclassement dans d'autres unités. L'effectif final de l'unité de Jouet-sur-l'Aubois sera de l'ordre de quatre-vingts personnes, qui continueront à exercer l'activité de sous-traitance. Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire suit l'évolution de ce dossier et ses conséquences sur la situation locale de l'emploi avec une attention particulière. L'honorable parlementaire souligne, à propos du département du Cher, la nécessité de la lutte contre la désindustrialisation dans le cadre d'un « aménagement équilibré du territoire ». Il faut rappeler tout d'abord qu'une partie importante de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond est classée parmi les zones susceptibles de bénéficier de la prime d'aménagement du territoire au titre des projets industriels. Parallèlement, une importante politique de désenclavement est menée dans le département, notamment : la prolongation sur quarante-cinq kilomètres du tronçon d'autoroute Dordives-Cosnes-sur-Loire, les aménagements spécifiques prévus dans le Cher de la RN 67 entre Bourges et Saint-Pierre-le-Moutier (RN 7), l'achèvement de l'autoroute Paris-Clermont-Ferrand (A 71)

prevu pour fin 1989, enfin l'etude menee pour la mise sous fil de la RN 151 entre Bourges et Avallon. Ces actions doivent apporter les infrastructures indispensables a la mise en oeuvre de l'industrialisation et contribuer egalement a un meilleur aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Calmat Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8870

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 427